

Aux (futurs) candidats aux prochaines élections municipales...

Vous allez certainement présenter un « projet » aux électeurs, en sous-entendant que vous avez la capacité de le financer. C'est à dire que vous allez peut-être faire ce qu'a fait François Hollande (et d'autres avant lui, à des degrés divers) : vous allez faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir.

Etant donné que l'Etat donne une priorité absolue au remboursement de la dette, toutes les collectivités locales seront confrontées dans les mois et les années qui viennent à une baisse des dotations qui leur seront allouées. De plus, pour l'immense majorité des communes, cette baisse de dotation va s'ajouter aux difficultés qui résultent de leur propre endettement.

Présenter une candidature en cachant ces réalités n'est ni moralement justifiable ni politiquement responsable. Car c'est participer à une nouvelle opération de manipulation des électeurs qui, une nouvelle fois trompés, et sans idée claire sur les vrais responsables de la situation, céderont alors en grand nombre à la tentation de désigner des bouc-émissaires. L'extrême-droite n'attend que cela.

On peut espérer un autre choix de votre part : celui qui consisterait à décrire durant votre campagne électorale les origines de ces restrictions budgétaires. Mais, pour faire ce choix, il faudra avoir la rigueur et l'audace politique de dénoncer clairement la priorité donnée aux remboursements des dettes publiques, pour ensuite, en cas d'élection, agir en donnant la priorité à l'humain.

Si choisir l'intérêt général au détriment de l'intérêt des banquiers et des spéculateurs n'est pas facile dans le contexte idéologique actuel, la décision concrète qui doit en découler est simple dans son principe : **il suffira de proposer un moratoire sur au moins une partie des dettes de la commune, puis de les soumettre à un audit. Les sommes immédiatement économisées fourniraient alors de quoi financer le «projet» présenté aux électeurs.**

Pour vous qui avez l'intention de vous présenter aux suffrages des électeurs, comme pour les électeurs eux-mêmes, cette façon de faire donnerait l'occasion d'effectuer un exercice de démocratie planificatrice et l'occasion de souligner l'importance d'une mobilisation forte pour qu'aboutisse un «projet» digne de ce nom. Ce serait aussi l'occasion de faire comprendre le caractère illégitime de la plupart des dettes publiques. Ce serait l'occasion de lever un tabou en mettant en lumière l'énorme mystification qui entoure la notion de dette publique; une mystification qui génère résignation et fatalisme, ces poisons qui paralysent notre vitalité démocratique. Ce serait l'occasion de mettre en lumière ces mécanismes financiers infernaux qui provoquent un partage scandaleusement inégalitaire des richesses produites. Ce serait l'occasion de rappeler que ces mécanismes nous conduiront inexorablement au désastre s'ils ne sont pas combattus à temps. Ce serait l'occasion de rappeler que ce désastre est proche et déjà bien réel dans quelques pays et municipalités (voir, par exemple, la ville de Detroit aux Etats-Unis).

Et, la crise une fois venue, vous ne seriez pas dépourvu pour proposer une issue positive, réfléchie et immédiatement utilisable. Ce sera bien utile face aux régressions que tenteront d'imposer l'extrême-droite et tous ceux qui profitent du système.

«Le Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques» a déjà interpellé les élus des communes et du Conseil Général du Haut-Rhin pour leur suggérer de décider un moratoire sur certaines dettes publiques et d'utiliser les sommes ainsi économisées pour étendre rapidement la gratuité des transports publics à toute la population (les courriers qui leur ont été adressés sont disponibles sur le site www.acontrecourant.org, catégorie « dettes publiques » ; voir notamment [la lettre envoyée au Président du Conseil Général](#) et celle envoyée [aux élus municipaux des communes](#)

du 68). Ces élus, pour la plupart, n'ont pas daigné répondre (à l'exception du Président du Conseil Général). Il est probable qu'une grande partie d'entre eux s'appêtent à faire un nouveau tour de piste électoral en se gardant bien de décrire la gravité de la situation. Il est en effet plus facile de soigner sa popularité et son égo en prétendant qu'on a davantage de talents et de compétences que ses concurrents d'autres listes, que d'aborder les problèmes de fond en affrontant les puissants qui accaparent les richesses et nous conduisent au désastre.

Le «*Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques*» va poursuivre ces prochaines semaines sa campagne d'information et de propositions qui dure depuis deux ans en alertant les électeurs et en diffusant une lettre ouverte qui émane d'un collectif d'associations qui interpelle le Premier ministre.

Si ces associations ne mentionnent pas explicitement le problème des dettes publiques, elles en décrivent clairement les conséquences catastrophiques dans le domaine qui les préoccupe. Aucun élu, aucun candidat politiquement cohérent et ayant le sens de ses responsabilités ne devrait se dérober face à une telle interpellation.

Il nous semble même qu'après avoir lu cette lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault, vous ne devriez pas être loin de partager l'avis du *Conseil Populaire 68* sur l'impérieuse nécessité de décider un moratoire, suivi d'un audit, sur les dettes publiques...

Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques

Pour en savoir plus sur les dettes publiques et sur diverses interpellations en direction d'élus locaux, rendez vous sur le site www.acontrecourant.org, catégorie «dette publique». La plate-forme du Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques est accessible par internet.

Contact par téléphone : 09 71 20 44 50 ou par **courriel** : abolition-des-dettes-68@gmx.fr

Adresse postale : Conseil Populaire 68 pour l'Abolition des Dettes Publiques c/o Georges Audras
5 rue Bellevue 68130 ASPACH.